

Emploi : le CNE ne créerait que 70 000 postes de plus **Marie-Béatrice Baudet, *Le Monde*, 25 février 2006**

En guise de prélude à la mobilisation nationale du 7 mars contre le contrat première embauche (CPE), des milliers d'étudiants et de lycéens ont manifesté à Paris, Rennes et Toulouse, jeudi 23 février.

Le même jour, les sénateurs ont commencé d'examiner le projet de loi sur l'égalité des chances qui abrite la création du CPE. Un dispositif réservé aux moins de 26 ans et assorti d'une période d'essai de deux ans, comme le contrat nouvelles embauches (CNE) créé le 4 août 2005.

Dans ce contexte, les résultats de l'étude sur l'impact du CNE sur le chômage, l'emploi et le bien-être, que viennent de finaliser, après cinq mois de travail, Pierre Cahuc, professeur à l'université de Paris-I, et Stéphane Carcillo, chercheur au centre d'économie de la Sorbonne-Paris-I, ne devraient pas passer inaperçus : les deux experts tablent, en effet, sur environ 70 000 créations nettes d'emplois d'ici à fin 2008 et sur une baisse un peu plus forte du nombre de chômeurs (- 95 000).

Ils estiment que le caractère instable du CNE - ce contrat à durée indéterminée (CDI) réservé aux entreprises de moins de 20 salariés peut être rompu sans motif durant les deux premières années - est de nature à décourager certains chômeurs de rester en activité. Si le CNE était élargi à toutes les entreprises, les créations nettes d'emplois s'élèveraient à environ 100 000 d'ici à fin 2008.

"Au regard du taux de chômage actuel, 9,5 % de la population active, le CNE n'apparaît pas à la hauteur des enjeux", estime Stéphane Carcillo. Le chercheur rappelle néanmoins que si elles sont faibles, ces créations d'emplois ne coûtent rien aux finances publiques, contrairement aux contrats aidés qui pèsent, selon le dispositif retenu, entre 5 000 euros et 50 000 euros par emploi et par an.

"MAQUETTE"

Afin de réaliser leurs simulations, les deux économistes ont élaboré une "maquette" plutôt fine du marché du travail français, reproduisant l'essentiel des paramètres actuels : taux de chômage, durée moyenne des emplois, proportion de contrats à durée déterminée, valeur des coûts de licenciement etc.

Deux hypothèses importantes ont été retenues : la substitution complète du contrat à durée déterminée (CDD) par le CNE et la non réaction des salaires à son introduction.

Pas question, en tout cas, de reprocher aux auteurs d'avoir fait tourner un modèle mathématique éloigné de la réalité. Pierre Cahuc, nommé par Dominique de Villepin au Conseil d'analyse économique, et Stéphane Carcillo maîtrisent les mécanismes du marché du travail.

Dans l'ensemble, ils estiment que le CNE est plus avantageux pour les entreprises qu'un CDD ou qu'un CDI, notamment parce qu'un employeur n'a pas à justifier son utilisation et qu'il offre une flexibilité quasi complète de licenciement.

Pour eux, *"cette réforme va donc provoquer une stimulation des embauches à court terme mais parallèlement, on assistera aussi à une augmentation des séparations"*.

A l'approche du terme des deux ans, expliquent les chercheurs, *"il est possible que ces emplois créés soient détruits afin d'éviter d'entrer dans un régime de protection de l'emploi très contraignant : un CDI avec déjà deux ans d'ancienneté"*.

Les employeurs s'exposeraient alors à un coût de licenciement (à l'amiable ou au contentieux) équivalent, en moyenne, à 12 mois de salaire contre, dans le cas d'un CNE, 10 % de la rémunération brute perçue au cours du contrat.

Cet effet couperet renforce l'instabilité d'une embauche en CNE don les auteurs estiment qu'*"elle se traduira par une détérioration des conditions de vie des demandeurs d'emploi, équivalente à une diminution de 0,47 % du revenu"*.

Le gouvernement évalue à 280 000 le nombre de CNE conclus durant les 6 premiers mois de sa création. Mais il s'agit d'embauches et pas de créations nettes d'emplois.

En France, rappellent MM. Cahuc et Carcillo, il y a plus de 6 millions d'entrées et de sorties dans l'emploi par an...